Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_33-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
29 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT)

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 04-11-2026/33 – Extension du cimetière – demande de Contrat territorial

Rapporteur : M. Bernard CHANTRIER

1. Aspects juridiques

VU les articles L2231-1 et R2231-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération municipale du 17 décembre 2025 relative à la demande de DETR pour le projet d'extension du cimetière ;

2. Eléments de contexte

Le cimetière de la ville de Marguerittes a déjà connu plusieurs extensions de sa surface en fonction de son remplissage et, de manière logique, d'un besoin de concessions toujours croissant. L'analyse de sa capacité résiduelle actuelle indique qu'un nouvel agrandissement est désormais nécessaire. La commune a donc conçu le projet d'une troisième extension sur une partie du terrain contigu, le long de la voie ferrée, en direction de l'ancienne gare.

Cette troisième extension permettra de proposer 70 concessions en caveaux 4 ou 6 places, 15 concessions en pleine terre, 10 cavurnes et un Jardin du Souvenir.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_33-DE

Dans la continuité de la dynamique de lutte contre les ilots de chaleur initiée par la commune, ces travaux ont été pensé afin d'optimiser les espaces de végétalisation et de désimperméabilisation. Ainsi, il est prévu de végétaliser l'entre tombes de la partie centrale et chaque fois que cela est techniquement possible, d'installer des arbres de hautes tiges afin d'apporter ombre et fraicheur aux visiteurs.

Les travaux initialement prévus en 2026 ont dû être reprogrammés au regard de contraintes spécifiques en lien avec la proximité du réseau ferré. Il s'agira d'une opération de travaux avec une maitrise d'œuvre externe et des études préalables.

Ce glissement de calendrier permet aujourd'hui de solliciter le Département du Gard en tant que partenaire financier complémentaire de l'Etat.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir un nouveau plan de financement sur la base des estimations préalables.

3. Incidence financière

Le montant est issu d'une première estimation des travaux sur devis conformément à la demande de l'Etat. Ceux-ci devront faire l'objet d'une consultation conformément aux règles de la commande publique, les montants sont donc susceptibles d'évoluer.

Montant estimé : 333 448€ TTC pour l'aménagement de cette nouvelle extension du cimetière.

Ces travaux sont éligibles au soutien financier de l'Etat au titre de la DETR.

Dépenses HT		Recettes	€	%
Maitrise d'œuvre - Etudes	10 800,00€	Etat (DETR)	111 149,40€	40%
Etudes	8290,00€	CD 30 (Contrat territorial)	111 149,40€	40%
Travaux	233 522,50€			
Aléas	25 261,00€	**Total des subventions**	222 298,80€	**80%**
		reste à charge commune	**55 574,70€**	**20%**
Dépenses HT	**277 873,50 €**	**Recettes**	**277 873,50€**	**100%**

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 **approuve** la demande de Contrat Territorial auprès du Conseil départemental du Gard.

Article 2 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_33-DE

5. Annexe

Néant

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gare)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification, en vertu de l'article R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769